REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 mai 2017**

Compte rendu affiché le **24 mai 2017**

Date de convocation du Conseil municipal le **12 mai 2017**

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 22 MAI 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Jacques ARCHER**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Philippe ZITTOUN, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Liliane BADIOU à Stéphane GOMEZ, Mourad BEN DRISS à Kaoutar DAHOUM, Christiane PERRET-FEIBEL à Charazede GAHROURI, Batoul HACHANI à Philippe ZITTOUN.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Patrick MANDOLINO, Mustafa USTA, Nawelle CHHIB, Nordine GASMI**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI**

Objet :

17.05.0738
Note d'information - Rapport annuel 2015 « Coût et qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement »

RAPPORT DE MONSIEUR FISCHER

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions du décret du 6 mai 1995, relatif **au coût et à la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,** le rapport annuel pour l'année 2015 a été établi par le Grand Lyon qui a la compétence de la gestion de l'eau et de son assainissement. Ce rapport a été présenté en Conseil communautaire, je vous en communique aujourd'hui les principaux éléments.

Le service public de l'eau (et la facturation) se décompose en deux grandes parties : l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées.

Le service public de l'alimentation en eau potable est assuré par une délégation de service public

Trois axes forts sont à signaler sur 2015.

- Le démarrage de la nouvelle DSP eau potable au 3 février 2015

Depuis le 3 février la métropole de Lyon confie, pour les 8 prochaines années, à la société Véolia l'exploitation du réseau d'eau potable du territoire, via la création d'une filiale baptisée Eau du Grand-Lyon. Désormais, les factures et autres documents d'information sont édités sous ce nom. Cette nouvelle délégation de service s'accompagne de plusieurs changements à destination des 360 000 abonnés du territoire. Le changement le plus significatif est la baisse du prix de l'eau de 19,6%.

- Le déploiement des compteurs d'intelligents

La métropole de Lyon a confié à son exploitant « Eau du Grand Lyon » en charge de la production et de la distribution d'eau potable, le déploiement de compteurs intelligents.

Ce type de compteur va rendre le réseau de distribution plus performant (en identifiant plus rapidement les fuites après compteurs) et responsabiliser les usagers devant la ressource précieuse. Le déploiement de ces compteurs a débuté en février 2015 et devrait s'achever d'ici fin 2018. L'abonné pourra aussi suivre sa consommation en temps réel, de plus il n'a plus besoin de se rendre disponible pour le relevé du compteur.

- Le maintien de l'effort de maîtrise des volumes d'eau

En 2014, cette diminution des volumes s'expliquait principalement par la réduction du volume d'eau utilisé pour le nettoiement des rues par le Grand-Lyon.
Afin de continuer cet effort, les fuites d'eau étant la cause essentielles de perte de volume lors de l'acheminement de l'eau, un ambitieux plan d'actions pour l'amélioration du rendement va donc être déployé jusqu'en 2018 (l'objectif étant de passer de 78% à 85% de rendement du réseau).

95% des eaux brutes distribuées sur le GRAND LYON proviennent des 114 puits de captages de Crépieux Charmy (et sont donc vaudais). Cela représente pour 2015 une consommation moyenne journalière de 240 000 m^3.

Cette eau prélevée ne subit aucun traitement en amont, il lui est simplement ajouté du chlore pour garantir sa protection au cours de son acheminement dans le réseau de distribution (4 000 km environ).

Des analyses régulières permettent d'en suivre la qualité. En 2015, sur l'ensemble du territoire pour les eaux brutes et traitées, 189 000 mesures ont été réalisées.

- Enfin, pour mémoire, les principaux facteurs de risques sur la pérennité de la ressource en eau sont au nombre de 4

- **Le réchauffement climatique :** risque d'élévation de la température de l'eau, de développement bactérien et de réduction du débit du Rhône ;
- **La pression urbaine en proximité immédiate** (réseau autoroutier, habitat dense, activité industrielle, développement des loisirs, réseaux d'assainissement) : risque de conflits d'usages, d'intrusion ou encore de pollution ;
- **L'activité industrielle** : risque de pollution ;
- **L'évolution du fonctionnement hydraulique du champ captant :** risque de réduction d'alimentation des nappes.

Le service public de l'assainissement est exploité en régie par le Grand-Lyon

Il programme, finance, construit et exploite tous les ouvrages destinés à transporter et traiter les eaux usées afin de les restituer dans des conditions compatibles avec la sauvegarde de la qualité des milieux naturels.

Le patrimoine actuel est de **3 276** km d'égouts, dont **600** km de visitables (hauteur supérieure à 1,50m). Ce réseau est compose de **1 838** km de réseau unitaire (réunissant donc les eaux pluviales et les eaux usées) et de **1 438** km de réseau séparatif, correspondant donc à deux réseaux différenciés, l'un pour les eaux pluviales, l'autre pour les eaux usées), à raison de **961** km pour les eaux usées et de **477** km pour les eaux pluviales.

La Communauté urbaine possède **12** stations de traitement des eaux usées dont **7** exploitées en régie, **5** en marché d'exploitation : Saint-Fons avec SAUR, Feyssine avec Lyonnaise des Eaux, Lissieu-Semanet avec Nantaise des Eaux, Genay (zone industrielle) avec SOGEA et une station de traitement des eaux usées à Givors qui appartient au SYSEG (syndicat pour la station d'épuration de Givors). Une convention de gestion patrimoniale a été établie entre le Grand Lyon et le SYSEG.

Le prix de l'eau et la qualité de l'eau

Sur une base de facturation annuelle de 120 m^3 (correspondant à la consommation moyenne d'une famille de 4 personnes) et pour un compteur de 15 millimètres, le prix moyen du m^3 d'eau assaini (abonnement, consommation et taxes et redevances comprises) est de 3,07 € TTC/ m^3.

Ce prix reste inférieur au prix moyen de l'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée (3,62 €TTC/m^3) et en France (3,99 € TTC/m^3).

En 2015, il est à noter que pour une famille de 2 adultes et 2 enfants pour à peine plus d'1€/jour (1,01 €/jour) l'eau est livrée chez l'habitant puis collectée et dépolluée.

Selon le rapport de l'ARS, l'eau distribuée au cours de l'année 2015 présente une très bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux limites de qualité réglementaires pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques mesurés.

Le rapport de la Communauté Urbaine sur la qualité et le coût des services publics est consultable au Service Environnement et Ville Durable, aux horaires habituels d'ouverture.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

➢ Prend acte de la communication du rapport annuel 2015 « Coût et qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ».

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Monsieur le Maire,

Pierre DUSSURGEY